



Délibération n° 7	Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.4 Aménagement du Territoire
<p>Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Date de convocation : 12/12/2017</p><p>Membres présents : 25 puis 26</p><p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p><p>Membre(s) excusé(s) : 0</p><p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p><p>Nombre de votants : 32 puis 33 (Arrivée de Mme COUSIN Angélique à 20 h 00)</p><p>Affiché le 20/12/2017</p></div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, Adjoins, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Pôle d'échange multimodal de la gare d'Etaples-sur-mer / Le Touquet – Participation financière de la commune au projet</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Pôle d'échange multimodal de la gare d'Etaples-sur-mer / Le Touquet – Participation financière de la commune au projet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.420-1, R 421-19 et suivants,

Considérant :

Que l'aménagement d'un nouveau pôle d'échanges permettra l'intermodalité de la gare d'Etaples-sur-mer / Le Touquet,

Que la CA2BM souhaite développer et conforter l'usage de transports alternatifs et notamment l'usage des transports en commun et des modes de transports doux,

Que ce projet d'aménagement s'inscrit dans la politique régionale d'organisation de l'intermodalité des pôles gare,

Que ce projet s'inscrit dans un projet global pluriannuel, pour un montant total de 3 484 235 € HT, il se décompose comme suit :

- le réaménagement des parkings à proximité de la gare
- le réaménagement complet du parvis et de la gare taxi
- la création d'une gare routière
- l'aménagement d'un abri à vélos sécurisé
- l'aménagement d'un point d'information touristique modulable

Que les travaux propres à la commune d'Etaples, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 406 274,00 € HT, concernent l'aménagement du boulevard Lefebvre et de la rue du Fayel jusqu'au fil d'eau séparant la voirie communale des espaces du parvis et de la gare routière, ainsi que les travaux de démolitions nécessaires à la réalisation du projet.

Que la participation financière de la commune d'Etaples est estimée à 1 406 274 € HT sous réserve du résultat de la consultation des entreprises, concernant les trois premières phases énumérées ci-dessous :

2018 – Phase 1 : traitement du parvis (332 528 € HT)

2019 – Phase 2 : réalisation d'un parking (y compris démolition du blockhaus et du poste de police) et traitement du Boulevard Lefebvre (292 940 € HT)

2020 – Phase 3 : création d'un pôle bus et traitement de la rue du Fayel (780 806 € HT)

Que l'opération est susceptible de mobiliser des financements auprès du FEDER et du Conseil Régional à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la passation des conventions de mandat avec la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de l'opération d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Etaples sur Mer
- d'approuver le principe de programmation en 4 phases
- d'approuver la maîtrise d'ouvrage complète à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois conformément aux conventions de mandat de Maîtrise d'ouvrage établies entre la Ville d'Etaples sur Mer et la CA2BM, ceci permettant d'obtenir des financements sur l'ensemble du périmètre de projet
- d'autoriser le Président à lancer les appels d'offres correspondants
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues auprès des différents partenaires (Conseil Régional Hauts de France, FEDER,...) au

taux maximum

- à signer tous les actes et pièces utiles à la bonne réalisation dudit projet, y compris les conventions de mandat.

La délibération est adoptée par 32 voix pour

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE D'ETABLES' at the top and 'Maire' at the bottom. The signature is written in a cursive, sweeping style.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-del7-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017